



AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°01-2022-156

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2022

Sommaire

01_Pref_Préfecture de l Ain /

01-2022-11-15-00005 - Arrêté portant création d'habilitation pour l'exercice d'activités funéraires (2 pages)

Page 3

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2022-11-15-00005

Arrêté portant création d'habilitation pour
l'exercice d'activités funéraires

N° 692 / 22

**Arrêté préfectoral portant création d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires**

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-26, L.2223-45, R.2213-42 à R.2223-47, D.2223-34 à R.2223-55, R.2223-56 à R.2223-65, D.2223-110 à D.2223-121 ;

Vu le décret n° 2000-191 du 3 mars 2000 relatif aux prescriptions techniques applicables aux véhicules de transport de corps après mise en bière ;

Vu le décret n° 2000-191 du 3 mars 2000 relatif aux prescriptions techniques applicables aux véhicules de transport de corps avant mise en bière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2022 portant délégation de signature à Madame Danielle BALU, sous-préfète de Nantua ;

Vu la demande de création d'habilitation réceptionnée le 21 octobre 2022 de Madame Aurélie LABOUREAU, présidente de la SAS " INFINITY FUNERAIRE " sise 415 allée de Fétan - 01600 Trévoux ;

Sur proposition de la sous-préfète de Nantua ;

- ARRETE -

Article 1^{er}: La SAS " INFINITY FUNERAIRE ", représentée par Madame Aurélie LABOUREAU, pour son établissement sis 415 allée de Fétan - 01600 Trévoux, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- **Organisation des obsèques ;**
- **Transport de corps avant et après mise en bière ;**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;**
- **soins de conservation ;**
- **Fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations.**

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est **22-01-0097**

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à **5 ans**.

Article 4 : La sous-préfète de Nantua est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Aurélie LABOUREAU, présidente de la SAS " INFINITY FUNERAIRE ", publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire de Trévoux.

Fait à Nantua, le 15 novembre 2022

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète

SIGNE

Danielle BALU